



2016

Formation & Développement Professionnel Continu



*Des équipes paramédicales et socio-éducatives
aux professionnels soignants et éducatifs*



**Le S.N.U.P. est désormais un
Organisme de Formation, habilité par l'OGDPC
sous le numéro 3529, à dispenser des programmes
de DPC aux professionnels de la santé**



QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) ?

C'est un dispositif d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins associant la formation continue et l'analyse des pratiques professionnelles. Il s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé (au sens du Code de Santé Publique, chapitre IV) tout mode d'exercice confondu (libéral, hospitalier ou autre salarié) et majoritairement en activité.

Il constitue une **obligation individuelle** qui s'inscrit dans une **démarche permanente d'amélioration de la qualité des soins**.

Un programme de DPC est obligatoirement :

- mis en œuvre par un Organisme de DPC (ODPC) ;
- conforme à une orientation nationale (établie et publiée par arrêté par le Ministère en charge de la Santé) ou régionale (établie par les Agences Régionales de Santé - ARS - si nécessité de répondre à des enjeux de santé régionaux non couverts par les orientations nationales) ;
- comportant au minimum une des méthodes et modalités validées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

LES PROGRAMMES DE DPC DU S.N.U.P.

• S'adressent à l'ensemble des professionnels de santé paramédicaux* de France tout mode d'exercice confondu (libéral, hospitalier ou salarié) en activité.

* Paramédicaux : Aide-soignant, Auxiliaire de puériculture, Puéricultrice Diplômée d'Etat, Ergothérapeute, Infirmier Diplômé d'Etat (IDE), Masseur-kinésithérapeute, Psychomotricien, Pédicure-podologue, Orthophoniste.

• Rentrent dans le cadre des orientations nationales de DPC suivantes :

- orientation n° 2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients,
- orientations n° 6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail,
- s'appuient sur une approche à dominante pédagogique ou cognitive (formation présentielle*) et sur les dispositifs spécifiques de la Formation professionnelle.

* Le programme de DPC « présentiel » implique la présence physique des participants au programme de DPC pour toutes les étapes et un lieu de formation.

PROGRAMME DE DPC INTRA-MUROS (dans vos établissements)

Nous pouvons élaborer avec et pour vous un programme de DPC spécifique et adapté à vos professionnels paramédicaux autour d'un de nos thèmes de formation.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Le S.N.U.P. vous remettra une attestation de participation individuelle à un programme de DPC en fin de programme, cette attestation vous permet ainsi de justifier votre participation à un programme de DPC et par conséquent votre obligation annuelle.

POUR PARTICIPER À UN PROGRAMME DE DPC

Chaque professionnel de santé peut consulter la liste des programmes de DPC ou la liste des organismes habilités à dispenser des programmes de DPC sur les sites internet de l'OGDPC (www.ogdpc.fr et www.mondpc.fr). Ces listes sont les seules listes officielles des programmes de DPC et des ODPC (organismes habilités à dispenser des programmes de DPC).

Les professionnels de santé (Hospitalier, autres salariés ou autres libéraux), hors professionnels éligibles au financement par l'OGDPC, doivent :

- se rapprocher de leur employeur,
- se renseigner sur l'organisme de DPC ou le programme de DPC souhaité depuis nos moteurs de recherche disponibles sur nos sites internet,
- s'inscrire à la session souhaitée directement auprès de l'organisme de DPC le proposant.

Une demande de prise en charge peut être effectuée auprès de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) auprès duquel le professionnel de santé ou son employeur cotise.

pour plus
d'information
consultez le site
www.ogdpc.fr



CALENDRIER des stages 2016

2016

STAGES		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
PETITE ENFANCE ET PSYCHOMOTRICITÉ	S1M1 ▶ Interactions précoces et clinique psychomotrice Le travail avec un bébé et ses parents KATELL KEROURÉDAN : Psychologue clinicienne, C.A.M.S.P. CHRISTINE ZELLER : Psychomotricienne ▶ 915 €			30-1									
	S1M2 ▶ Places et missions du psychomotricien en Établissement d'accueil des Jeunes Enfants : Accueil, accompagnement et prévention RAPHAËLLE BAUGUE : Psychomotricienne, directrice de halte garderie SABRINE SINGEVIN : Psychomotricienne libérale ▶ 915 €												5-7
	S1M3 ▶ Thérapie psychomotrice du jeune enfant avant la marche Guidage du tout-petit dans la découverte de sa motricité BÉATRICE CIAMPINI : Kinésithérapeute, C.A.M.S.P. FABIENNE LEPLAT : Psychomotricienne, C.A.M.S.P., C.M.P.P. ▶ 915 €							4-6					
	S1M4 ▶ Le bébé prématuré et ses parents Les spécificités du travail du psychomotricien en néonatalogie et le suivi des "bébés vulnérables" FRANÇOISE HAMEL : Psychomotricienne, formatrice LOUISE VILLETARD : Psychomotricienne, clinicienne en milieu aquatique, musicothérapeute, formatrice D.U. ▶ 1220 €							4-7					
	CONSULTER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE												
	S2 ▶ Clinique psychomotrice auprès de patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de syndromes apparentés PRÉVU EN 2017 ▶												
	S3 ▶ La psychomotricité dans les Troubles du Spectre Autistique & dans les Troubles Envahissants du Développement ANNE-MARIE LATOUR : Psychomotricienne D.E. ▶ 1925 €			10-12		11-14							
	S4 ▶ Une approche psychomotrice des Troubles du Spectre Autistique et des Troubles Envahissants du Développement, entre théorie et pratique VALÉRIE MOZER : Psychomotricienne ▶ 1375 €				4-8								
	S5 ▶ Éduquer la conscience corporelle pour prévenir les chutes ou rechute - Diminuer l'impact du syndrome post-chute ; Redynamiser les stratégies adaptatives tout au long de la vie GENEVIÈVE PONTON : Psychomotricienne et formatrice consultante ▶ 2170 €						8-11		21-24				
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

STAGES

2016

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
S6 ▶ Polyhandicap et psychomotricité : De la réalité des corps à la rêverie de l'être GAËTAN MUNOZ : <i>Psychomotricien en M.A.S. et en H.A.D. pédiatrique</i> SYLVIE PAYEN : <i>Psychomotricienne D.E.</i> ▶ 2440 €									28-1	16-19		
S7 ▶ Psychomotricité & démarche palliative : Travail auprès de patients atteints de maladies somatiques graves JACQUES GOUMAS : <i>Psychomotricien, D.U. Douleur et soins palliatifs</i> ISABELLE MARCOS : <i>Psychomotricienne, D.U. Soins palliatifs</i> ▶ 915 €									13-15			
S8 ▶ Du schéma corporel à la conscience corporelle La plasticité neuronale est au centre de la pratique psychomotrice ; Quels liens tisser entre science du vivant et pratique artistique ? GENEVIÈVE PONTON : <i>Psychomotricienne</i> ▶ 2170 €									5-8	7-10		
S9 ▶ Penser autrement le rapport du corps à la psyché MARC RODRIGUEZ : <i>Psychomotricien, psychologue clinicien, docteur en psychologie clinique, psychopathologie et psychanalyse</i> ▶ 1650 €					26-28			22-24				
S10 ▶ De l'acte psychomoteur à l'acte graphomoteur GRÉGORY AUER-MARTIN : <i>Psychomotricien, Cabinet libéral</i> ▶ 2750 €		23-26						23-26	24-25			
S11 ▶ La sensorimotricité dans le développement de la personne DELPHINE COLAS • LOUISE VILLETARD : <i>Psychomotriciennes, membres de l'Association des praticiens du Bilan SensoriMoteur (ABSM)</i> ▶ 1220 €							24-27					
S12 ▶ Les racines sensorimotrices des troubles praxiques dans l'approche d'André Bullinger EVELYNE CAMARET • DOROTA CHADZYNSKI : <i>Psychomotriciennes, psychologues, membres de l'Association des praticiens du Bilan SensoriMoteur (ABSM)</i> ▶ 1600 €				21-23					14-15			
S13 ▶ Jeux et « travail du jouer » dans les thérapies à médiation PRÉVU EN 2017 ▶	CONSULTER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE											
S14 ▶ L'apport des Arts plastiques dans la relation thérapeutique LYDIA FEODOROFF : <i>Artiste plasticienne pluridisciplinaire, comédienne, formatrice et animatrice</i> ▶ 2200 €			21-24		23-26							
S15m1 ▶ L'eau et les corps - Le corps et l'eau ANNE LUIGI-DUGGAN : <i>Psychologue clinicienne, clinicienne en milieu aquatique</i> YANNICK THOMAS : <i>Psychomotricien, clinicien en milieu aquatique, thérapeute en relaxation</i> LOUISE VILLETARD : <i>Psychomotricienne, clinicienne en milieu aquatique, musicothérapeute, formatrice D.U.</i> ▶ 2550 €			14-17		9-12							
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

STAGES

2016

LES THÉRAPIES PSYCHOMOTRICES ET L'EAU

THÉÂTRE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
S15M2 ▶ Utilisation clinique de la médiation aquatique PAUL FERNANDEZ : Psychologue clinicien, professeur EPS, formateur à l'INSHEA de Suresnes ▶ 1375 €			Dates en attente									
S15M3 ▶ Accompagnement et soins avec l'eau Pour les personnes nées porteuses de handicap(s) ANNE LUIGI-DUGGAN : Psychologue clinicienne, clinicienne en milieu aquatique YANNICK THOMAS : Psychomotricien, clinicien en milieu aquatique, thérapeute en relaxation LOUISE VILLETARD : Psychomotricienne, clinicienne en milieu aquatique, musicothérapeute, formatrice D.U. ▶ 1575 €						20-24						
S15M4 ▶ Les intégrations psychocorporelles et le travail en pataugeoire ANNE-MARIE LATOUR : Psychomotricienne D.E., Diplôme supérieur en Travail Social ▶ 825 €				7-9								
S15M5 ▶ Analyse de pratique dans la médiation aquatique : accompagner et soigner ANNE LUIGI-DUGGAN • YANNICK THOMAS ▶ 915 €											21-23	
S16 ▶ Thérapie psychomotrice avec le cheval JEAN-CLAUDE BARREY : Ethologue, Directeur de la Station de Recherche Pluridisciplinaire de Metz JOHANE BLANC : Psychomotricienne, psychologue clinicienne BRIGITTE MARTIN : Psychomotricienne, thérapeute avec le cheval AGNÈS MOLARD : Psychomotricienne, psychanalyste CHRISTINE OREGGIA : Psychomotricienne ▶ 1860 €			15-17		10-12							
S17M1 ▶ Le théâtre un espace thérapeutique ELISABETH MEUNIER-ARNAUD : Psychomotricienne LOÏS RAMOS : Comédien, acteur, metteur en scène ▶ 1525 €						17-21						
S17M2 ▶ De l'atelier théâtre à la représentation théâtrale - Quels enjeux ? Stage d'approfondissement ELISABETH MEUNIER-ARNAUD • LOÏS RAMOS ▶ 1525 €	26-30											
S18 ▶ Le Conte : une médiation thérapeutique pour le psychomotricien ANNE-CHANTAL FERCHAUD : Psychomotricienne, thérapeute en relaxation GWÉNOLA RAOULT-TESTON : Psychomotricienne, CMPP ▶ 1830 €			17-19			30-2						
S19 ▶ La médiation cirque : un outil pour le psychomotricien FLORENCE BRONNY : Psychomotricienne ▶ 1100 €							18-21					
S20 ▶ Le clown : une pratique corporelle d'expression CHARLOTTE MINAEV : Psychomotricienne, clown, enseignante en expression corporelle et en clown ▶ 825 €											31-2	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

STAGES

2016

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
S21 ▶ Support rythmique vocal et instrumental en psychomotricité avec les percussions ARMAND PIJULET : <i>Psychomotricien, musicothérapeute, conteur percussionniste</i> ▶ 2200 €						7-10			27-30			
S22 ▶ Danse-thérapie par l'expression primitive Les structures premières du geste, du rythme, de la voix ; Comptines et rituels CONSTANCE HIRSCH : <i>Diplômée des Arts décoratifs, formation en art-thérapie et en psychopédagogie, Paris V, formée par F. Schott-Billman en danse-thérapie, sculpteur</i> ▶ 1375 €										5-7		8-9
S23 ▶ Corps et imaginaire à la lumière de l'art thérapie RUTH NAHOUM : <i>Artiste plasticienne, art thérapeute, formatrice</i> ▶ 2475 €			24-26			21-23				27-29		
S24 ▶ Dialogue tonique Psychomotricité et Eutonie® GENEVIÈVE LARRIEU : <i>D.E. psychomotricité, D.E. Eutonie G. Alexander®, Masteur 1 de psychologie</i> ▶ 2200 €						27-30				24-27		
S25 ▶ La Méthode Feldenkrais® « Prise de conscience par le mouvement® » MARIE-HÉLÈNE LABAT : <i>Praticienne, diplômée et enseignante de la Méthode Feldenkrais</i> ▶ 2750 €							4-8		12-16			
S26 ▶ Relaxation psychomotrice : entre expérience du corps et analyse clinique ISABELLE CAUT • FRANÇOISE DE PALMA • MADO THIVEAUD : <i>Psychomotriciennes, thérapeutes en relaxation</i> ▶ 3660 €			17-19			13-15			29-1		28-30	
S27 ▶ L'enveloppe Humide Thérapeutique et les Thérapies d'Enveloppement JEAN-FRANÇOIS CESARO : <i>Psychiatre</i> SATYUGA THOMAS : <i>Psychomotricienne</i> ▶ 2440 €					11-15					10-12		
S28 ▶ Quand le toucher intervient dans la relation d'aide ou de soin CATHERINE PETARD : <i>Psychomotricienne, thérapeute en relaxation</i> GENEVIÈVE DE TAISNE : <i>Psychologue, psychanalyste</i> ▶ 1220 €									12-13		21-22	
S29 ▶ La voix : un « à corps » émotionnel savoureux MAÏTÉ LAIGNIER : <i>Psychologue, psychanalyste</i> CATHERINE PETARD : <i>Psychomotricienne, thérapeute en relaxation</i> ▶ 1220 €						30-31				3-4		
S30 ▶ Les enjeux de la thérapie psychomotrice face à la culture numérique JACKY GARRONE : <i>Psychomotricien clinicien</i> JULIEN PODEVIN : <i>Educateur de jeunes enfants</i> JEAN-LOUIS PURICELLI : <i>Psychologue</i> ▶ 915 €			16-18									
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

STAGES

2016

PRATIQUE DE L'EXAMEN PSYCHOMOTEUR

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
S31 ▶ Plongée corporelle dans le mouvement développemental MARIE-ANGE DURRWANG : Psychomotricienne ▶ 825 €				13-15									
S32 ▶ Jeux d'opposition et de corps à corps en thérapie psychomotrice ERIC PORCHET : Psychomotricien, psychodramatiste, professeur de judo-formateur ▶ 1375 €											14-18		
S33m1 ▶ Élaboration d'une clinique de l'examen psychomoteur De la rencontre au projet de soins ELISABETH MEUNIER-ARNAUD : Psychomotricienne, intersecteur de pédopsychiatrie FRANÇOISE DE PALMA : Psychomotricienne, thérapeute en relaxation ▶ 2745 €						17-19				14-16		20-22 janvier 2017	
S33m2 ▶ Du bilan psychomoteur de dépistage à l'examen psychomoteur chez l'enfant Méthodologie et moyens mis en œuvre SANDRINE VEHRLE : Psychomotricienne D.E. ▶ 1375 €										24-28			
S33m3 ▶ Sensibilisation à la pratique de l'examen psychomoteur concernant l'investigation du schéma corporel et de l'image du corps SANDRINE VEHRLE : Psychomotricienne D.E. ▶ 1375 €				6-8		23-24							
S34 ▶ Le travail avec les familles Dans le cadre de soins en psychomotricité ISABELLE CAILLAUD : Psychologue, psychanalyste, spécialiste de l'enfant et de l'adolescent, formée à la thérapie familiale, formatrice LOUISE VILLETARD : Psychomotricienne, clinicienne en milieu aquatique, musicothérapeute, formatrice D.U. ▶ 1525 €				Dates en attente									
S35 ▶ Les écrits professionnels en pratique De l'oraliture à la trace écrite PRÉVU À PARTIR DE JANVIER 2016 ▶								CONSULTER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE					
S36 ▶ Groupe et psychomotricité FABIENNE LEPLAT : Psychomotricienne, C.A.M.S.P., C.M.P.P. ▶ 1650 €						19-21						18-19	
S37 ▶ Groupe d'élaboration clinique (Région parisienne) MADELEINE BRAMONT : Psychomotricienne, C.M.P.P. JACQUES DEITTE : Psychomotricien, psychothérapeute, C.M.P.P. ▶ 1220 €				12	16	21	18	2		17	15	19	17
S38 ▶ Activité libérale : Comment créer les bonnes conditions pour favoriser l'installation et la pérennité de son activité ? HÉLÈNE LE MÉTAYER : Somato, psychopédagogue, psychomotricienne D.E. ▶ 1375 €				13-15						20-21			

J F M A M J J A S O N D

STAGES

2016

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
S39 ▶ Intervention en RAM, LAEP et crèche : Structure de la petite enfance HÉLÈNE LE MÉTAYER : <i>Somato, psychopédagogue, psychomotricienne D.E.</i> ▶							9-11					
S40 ▶ Une nouvelle pédagogie perceptive Découvrir une nouvelle méthode de perceptions du corps avec sa pédagogie ? HÉLÈNE LE MÉTAYER : <i>Somato, psychopédagogue, psychomotricienne D.E.</i> ▶											17-19	
S41 ▶ Relaxation profonde par le Amma Thérapeutique BRUNO JONIN : <i>Psychomotricien D.E.</i> ▶			15-16							26-27		
JA 2015 ▶ 44 ^e Journées Annuelles de Thérapie Psychomotrice à Montpellier MÉDIATION, QUAND TU NOUS TIENS ! - 12 / 13 et 14 novembre 2015												

Pour les professionnels de l'Outre Mer un calendrier spécifique sera disponible sur le site du S.N.U.P. pour le début novembre

JA 2016



45^{èmes} Journées Annuelles
de Thérapie Psychomotrice

Congrès de psychomotricité

45^{èmes} Journées Annuelles de
Thérapie Psychomotrice

Les Appuis

13,14,15 octobre 2016

Rouen Théâtre des Arts



JA 2016

▶ RAPPEL du Calendrier des stages 2015



Annexe des formations pour le 2^e semestre 2015

Vous pouvez encore vous inscrire à l'un de ces stages du deuxième semestre 2015 pour lesquels il reste encore quelques places disponibles

Consultez le site www.snup.fr
Mise à jour régulière des stages

- ▶ **S1 module 4** / Le bébé prématuré et ses parents
du lundi 16 au jeudi 19 novembre 2015
- ▶ **S5** / Éduquer la conscience corporelle pour prévenir les chutes ou rechute
du mercredi 7 (14h) au samedi (12h30) 10 octobre 2015
- ▶ **S6** / Polyhandicap et psychomotricité : De la réalité des corps à la rêverie de l'être
*du mercredi 7 au samedi 10 octobre 2015
du mercredi 25 au samedi 28 novembre 2015*
- ▶ **S7** / Psychomotricité & démarche palliative : Travail auprès de patients atteints de maladies somatiques graves
du jeudi 8 au samedi 10 octobre 2015
- ▶ **S8** / Du schéma corporel à la conscience corporelle
du mercredi 18 (14h) au samedi (12h30) 21 novembre 2015
- ▶ **S9** / Penser autrement le rapport du corps à la psyché
*du jeudi 24 au samedi 26 septembre 2015
du jeudi 3 au samedi 5 décembre 2015*
- ▶ **S10** / De l'acte psychomoteur à l'acte graphomoteur
du lundi 26 au mardi 27 octobre 2015
- ▶ **S15 module 5** / Analyse de pratique dans la médiation aquatique : accompagner et soigner
du lundi 23 au mercredi 25 nov. 2015
- ▶ **S20** / Le clown : une pratique corporelle d'expression
du lundi 2 au mercredi 4 novembre 2015
- ▶ **S22** / Danse-thérapie par l'expression primitive
*du jeudi 8 au samedi 10 octobre 2015
du vendredi 4 au samedi 5 décembre 2015*
- ▶ **S23** / Corps et imaginaire à la lumière de l'art thérapie
du jeudi 29 au samedi 31 octobre 2015
- ▶ **S24** / Dialogue tonique Psychomotricité et Eutonie®
du lundi 19 au jeudi 22 octobre 2015
- ▶ **S26** / Relaxation psychomotrice : entre expérience du corps et analyse clinique
du vendredi 27 au dimanche 29 nov. 2015
- ▶ **S27** / L'enveloppement Humide Thérapeutique et les Thérapies d'Enveloppement
du lundi 5 au mercredi 7 octobre 2015
- ▶ **S28** / Quand le toucher intervient dans la relation d'aide ou de soin
du lundi 23 au mardi 24 novembre 2015
- ▶ **S29** / La voix : un « à-corps » émotionnel savoureux
*du lundi 12 au mardi 13 octobre 2015
du lundi 23 au mardi 24 novembre 2015*
- ▶ **S31** / Mise en image et psychomotricité quand la caméra devient un médiateur
du lundi 26 au jeudi 29 octobre 2015
- ▶ **S32** / Jeux d'opposition et de corps à corps en thérapie psychomotrice
du lundi 16 au vendredi 20 novembre 2015
- ▶ **S33 module 1** / Élaboration d'une clinique de l'examen psychomoteur
*du vendredi 25 au dimanche 27 sept. 2015
du jeudi 22 samedi 24 janvier 2016*
- ▶ **S33 module 2** / Du bilan psychomoteur de dépistage à l'examen psychomoteur chez l'enfant
du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2015
- ▶ **S35** / Les écrits professionnels en pratique
du lundi 23 au mercredi 25 novembre 2015
- ▶ **S36** / Groupe et psychomotricité
du lundi 14 au mercredi 16 décembre 2015
- ▶ **S38** / Activité libérale : Comment créer les bonnes conditions pour favoriser l'installation et la pérennité de son activité ?
du jeudi 22 au vendredi 23 octobre 2015
- ▶ **S40** / Une nouvelle pédagogie perceptive
du mercredi 25 au vendredi 27 nov. 2015
- ▶ **S41** / AMMA thérapeutique
du lundi 9 au mardi 10 novembre 2015
- ▶ **S42** / Plongée corporelle dans le mouvement développemental
du mercredi 21 au vendredi 23 octobre 2015



CONTACT Intra-Muros

Vous envisagez une formation spécifique dans votre établissement ou votre service

Le S.N.U.P. et son équipe d'intervenants-formateurs sont en mesure d'élaborer avec vous un projet de formation correspondant aux besoins spécifiques de votre service ou de votre institution (projets, personnels soignants, populations accueillies...), et de le réaliser au sein de votre établissement sous forme de stage intra-muros.

Ces formations réunissent un groupe, un service ou une équipe au sein d'un même établissement et ont pour objectifs de :

- mener une réflexion commune,
- développer de nouvelles compétences,
- s'approprier une démarche de travail et la partager sur le plan institutionnel,
- développer ou d'enrichir la synergie entre les membres du personnel soignant, en favorisant la communication et en privilégiant le travail en équipe.

Ces stages en intra-muros peuvent s'organiser, soit autour des thèmes proposés dans ce catalogue, soit autour de thèmes se rapportant à toute réflexion que les professionnels du soin et de l'éducation peuvent développer dans leur pratique et leur conceptualisation.

Faites nous connaître vos besoins spécifiques, ou adressez-nous votre cahier des charges.

Nous organisons également des **stages inter-établissement** qui eux, regroupent plusieurs établissements d'une même région et offrent l'avantage de :

- répartir le coût de la formation entre plusieurs structures,
- former une ou plusieurs personnes de chaque établissement,
- favoriser les échanges et les rencontres entre professionnels travaillant dans le même secteur et partageant des préoccupations similaires.

Si vous souhaitez que l'un des stages proposés dans notre catalogue s'effectue dans votre établissement ou si vous désirez créer une formation sur un thème particulier faisant référence à la psychomotricité, nous vous proposons de prendre contact avec notre responsable Mr Yannick THOMAS, ou de remplir la fiche-contact.

Chaque demande sera étudiée avec vous et donnera lieu à une proposition de formation qui convienne et réponde à vos besoins.

Une étude préalable des attentes spécifiques des stagiaires sera effectuée.

L'offre de formation comportera un descriptif de la formation, sa durée, son coût, son ou ses intervenants.

Une convention de formation unique sera signée préalablement à la réalisation de l'action de formation.

Un questionnaire final d'évaluation du stage permettra de vérifier l'adéquation entre les connaissances acquises pendant le stages et les objectifs annoncés de la formation.

Nos conditions financières sont étudiées sur la base d'une journée de formation **pour 15 stagiaires maximum**, et comprennent les formations théoriques, pratiques et les moyens pédagogiques.

Les frais de déplacements, repas et hébergement des formateurs sont en sus.

► Fiche contact

Intra-Muros



ETABLISSEMENT (nom et adresse complète) :

.....

Tél. : Fax :

E-mail :

ORGANISME GESTIONNAIRE (si différent de l'établissement) :

.....

Nom & qualité de la personne, qui est à joindre pour le traitement de cette demande de formation :

.....

Tél. : E-mail :

Thème(s) de travail souhaité(s) :

.....

Quels personnels sont concernés par ce projet :

.....

Spécificité de l'établissement :

.....

DEMANDE INTRA MUROS

Pour faciliter le traitement de votre demande nous vous proposons de nous faire part des points suivants, à nous transmettre par courrier au S.N.U.P. ou par fax :

01 56 20 14 70

DÈS RÉCEPTION,
NOUS PRENDRONS
CONTACT AVEC VOUS

► Stages possibles

en Intra-Muros



La clinique de l'examen psychomoteur

Les entretiens de famille

*La petite enfance
et la psychomotricité*

La parentalité

Psychosomatique et psychomotricité

La prise en charge des enfants instables en psychomotricité

Autisme, psychose et psychomotricité

Les thérapies
psychomotrices et l'eau

L'eau et le handicap

Création d'un bassin

La pataugeoire

Le toucher dans la relation d'aide ou de soin

Formation à la relaxation

Le packing

La graphomotricité

Le groupe et la psychomotricité

Le groupe de contrôle clinique

Le théâtre...



Déroulement

des stages du S.N.U.P.



Consultez
le site
www.snup.fr
Mise à jour
régulière
des stages

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

S'adressez au S.N.U.P.

24, boulevard
Paul Vaillant Couturier 94200
- IVRY sur SEINE

Tél. : 01 56 20 02 91

Site internet :
<http://www.snup.fr>

E-mail :
formation.snup@wanadoo.fr

▶ **Le lieu du stage et l'heure d'accueil des stagiaires sont précisés sur la convocation.**

▶ **Dès le début du stage, les horaires journaliers sont rappelés par le formateur. Les stages ont une amplitude horaire globale qui correspond à 7 heures de formation par jour.**

▶ **Un dossier stagiaire est remis à chaque participant. Il comprend :**

- ▶ La fiche de présentation du stage.
- ▶ Des informations relatives au S.N.U.P. et à ses secteurs d'activités : Formation et Développement Professionnel Continu, La Revue « THÉRAPIE PSYCHOMOTRICE -et Recherches- », les Journées Annuelles, l'activité syndicale.
- ▶ Le règlement intérieur du stage.
- ▶ Une fiche « Observations/commentaires » qui permet à chaque stagiaire d'exprimer son ressenti personnel au cours du stage.
- ▶ Autres informations nécessaires au bon déroulement du stage.

▶ **A la fin de chaque session de formation, et sous réserve d'une présence et d'une assiduité satisfaisantes, une attestation de présence est remise à chaque stagiaire, en double exemplaire, un exemplaire étant à remettre impérativement à la personne en charge du développement professionnel au sein de votre établissement employeur.**

▶ **A l'issue de la formation, une évaluation du stage a lieu :**

- ▶ Par oral, et en grand groupe.
- ▶ Par écrit, par l'intermédiaire d'un questionnaire « Évaluation de stage », rempli sur le lieu du stage et restitué au(x) formateur(s). Ces fiches sont ensuite analysées très soigneusement par ces derniers et par notre Département Formation, permettant d'améliorer ainsi en permanence la qualité de nos stages et nos prestations.

▶ **Un questionnaire « Satisfaction Clients » émanant de l'ISQ-OPQF est également remis à chaque stagiaire, qui doit le remplir une fois de retour dans son institution, en relation avec son employeur qui devra nous l'adresser ensuite, signé avec le cachet de l'établissement.**

▶ **Toute absence entraînera un signalement immédiat auprès de l'employeur et éventuellement la non délivrance du certificat de stage.** Le S.N.U.P. veille au respect des horaires et prévient l'établissement en cas d'absence ou de manque à la ponctualité.





Conditions générales & tarifs



PRÉAMBULE

Le S.N.U.P., Syndicat National d'Union des Psychomotriciens est une organisation professionnelle, constituée en association Loi 1905 à but non lucratif, dont le siège social est sis boulevard Paul Vaillant-Couturier, 24, à Ivry-sur-Seine (94200) - SIRET : 32855944800068 – code NAF (APE) : 911A

Le S.N.U.P. en tant qu'organisme de formation est enregistré sous le numéro **11 94 05 771 94** auprès du préfet de la région Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Les présentes conditions générales ainsi que les articles L. 6353-1 à 2 et R 6353-1, L 6353-3 à 7, les dispositions du Livre III de la partie VI du Code du travail du Code travail, constituent le cadre général préalable à la signature de la convention de formation passée avec l'employeur du stagiaire et/ou le cas échéant l'OPCA ayant délégation de paiement /ou du contrat de formation passé avec le stagiaire inscrit à titre individuel.

1. CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation est passée avec chaque établissement employeur ayant inscrit des stagiaires. Cette convention est adressée en double exemplaire à l'employeur, **au plus tard 3 semaines** avant le début du stage. Un exemplaire signé par l'employeur doit impérativement nous être retourné avant le début du stage. Un contrat de formation est passé avec chaque stagiaire inscrit à titre individuel. Un exemplaire doit nous être impérativement retourné avant le début du stage.

2. TARIF DES STAGES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le tarif des stages est indiqué pour chaque stage sur la fiche de présentation du programme de formation dans le catalogue des formations du S.N.U.P. de l'année civile en cours, et est consultable sur le site Internet <http://www.snup.fr>

Ce tarif indiqué s'entend net et sans T.V.A., le S.N.U.P. étant une association sans but lucratif exonérée du paiement de la T.V.A. au titre de l'article 261, 7-1° c du C.G.I.

Le tarif indiqué correspond au coût pédagogique de la formation et ne comprend pas les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement qui restent à la charge du stagiaire ou de son employeur le cas échéant.

Le tarif indiqué s'applique à tout participant stagiaire sauf conditions particulières précisées ci-après :

a) Conditions particulières pour les stagiaires inscrits à titre individuel et non pris en charge par leur employeur ou un organisme de financement de la formation professionnelle continue :

- ▶ Une réduction de 25 % sera appliquée sur la base du tarif indiqué.
- ▶ Si le stagiaire est **membre adhérent du S.N.U.P.** et est à jour de sa cotisation pour l'année en cours, à la date du dernier jour de stage, une **réduction de 35%** sera appliquée sur la base du tarif indiqué.
- ▶ Si le stagiaire est **étudiant préparant le D.E. de psychomotricité, une réduction de 50 %** sera appliquée sur la base du tarif indiqué. Pour en bénéficier, le stagiaire devra joindre à son inscription une pièce justificative en cours de validité. (*Carte d'étudiant ou certificat de scolarité de l'année en cours*).
- ▶ Si le stagiaire est **demandeur d'emploi** inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi et non pris en charge par un organisme de financement de la formation professionnelle continue, une **réduction de 50 %** sera appliquée sur la base du tarif indiqué. Pour en bénéficier, le stagiaire devra fournir au moment de son inscription ainsi que le dernier jour du stage une pièce justificative en cours de validité. (*Copie de sa dernière déclaration mensuelle d'activité auprès des Assedic, ou attestation de droits Assedic*).

b) Conditions particulières pour les stagiaires inscrits dans le cadre de la formation professionnelle continue pris en charge par leur employeur, ou par leur employeur et un organisme de financement de la formation professionnelle continue :

- ▶ Dans le cas de l'inscription par un même établissement employeur d'un de ses salariés à un seul stage, ou de plusieurs de ses salariés à des stages différents pour chacun de ces salariés, il ne sera pas appliqué de réduction sur la base du tarif indiqué.
- ▶ Dans le cas de l'inscription et de la participation de **deux salariés d'un même établissement employeur à un même stage, une réduction de 5 % par stagiaire** sera appliquée sur la base du tarif indiqué, sous réserve de la présence effective des stagiaires jusqu'au dernier jour de la formation.
- ▶ Dans le cas de l'inscription et de la participation de **trois salariés d'un même établissement employeur à un même stage, une réduction de 10 % par stagiaire** sera appliquée sur la base du tarif indiqué, sous réserve de la présence effective des stagiaires jusqu'au dernier jour de la formation.

3. ANNULATION - REMBOURSEMENT

Le S.N.U.P. se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter, **3 semaines** au plus tard avant la date prévue, tout stage dont le nombre d'inscriptions (et les annulations inopinées des stagiaires) réduirait le groupe à un niveau incompatible avec une dynamique pédagogique satisfaisante. Les stagiaires inscrits et leurs établissements en seraient alors immédiatement informés. Les règlements effectués seront remboursés ou répartis sur une nouvelle inscription.

En cas de force majeure, si cette annulation intervient moins de 15 jours avant l'ouverture du stage, l'établissement pourrait faire valoir ses droits à être indemnisés des frais éventuels engagés par le stagiaire (déplacement commencé, hébergement) en en fournissant les preuves.

- ▶ En cas d'annulation de stage en cours, du fait du S.N.U.P. suite à un cas de force majeure, seule la partie réalisée de la formation sera facturée et les règlements excédentaires seront remboursés, à moins que la partie non réalisée du stage ne soit reportée à une date ultérieure, en accord avec les établissements employeurs et les stagiaires concernés.
- ▶ En cas de défection de la part d'un stagiaire dans les 15 jours précédents le stage - sauf cas de force majeure (maladie, accident, maternité, événement familial) avec certificat médical ou justificatif à l'appui - les arrhes de 100 euros resteront acquies au S.N.U.P., en dédommagement des frais engagés, conformément à l'article L 920-9 du Code du Travail.
- ▶ Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

4. LITIGES

En cas de litige, l'établissement pourra faire appel par lettre recommandée auprès du Conseil d'Administration du S.N.U.P., qui en délibérera lors de sa prochaine réunion.

**SYNDICAT NATIONAL
D'UNION DES PSYCHOMOTRICIENS**

Tél. : 01 56 20 02 91 • Fax : 01 56 20 14 70

24, boulevard Paul Vaillant Couturier
94200 - IVRY sur SEINE

Site internet : <http://www.snup.fr>

E-mail : formation.snup@wanadoo.fr

Bulletin d'inscription : Formation & Développement Professionnel Continu



BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à :

**S.N.U.P.
Formation & Développement
Professionnel Continu**

24, boulevard
Paul Vaillant Couturier
94200 - IVRY sur SEINE

Site internet :
<http://www.snup.fr>

E-mail :
formation.snup@wanadoo.fr

**Tél. : 01 56 20 02 91
01 58 46 12 70**

Fax : 01 56 20 14 70

MODALITÉS DE FACTURATION

La facturation sera établie au nom de l'entreprise employant le participant à la formation.
En cas de règlement par un organisme collecteur ou financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de formation.

Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme.

L'INSCRIPTION NE PEUT DEVENIR DÉFINITIVE QU'À RÉCEPTION DE L'ACCORD DE PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

STAGIAIRE

Mme M.

Nom* : Prénom* :

Nom de naissance :

Adresse personnelle* :

Code postal* : Ville* :

Tél. personnel* : E-mail* :

Profession :

Si inscription à titre individuel (joindre les justificatifs)

Adhérent S.N.U.P. Chômeur Prise en charge F.I.F.P.L. Etudiant

TITRE DU STAGE

N° du stage : S (et précisez le module si nécessaire)

Dates :

ÉTABLISSEMENT

Prise en charge de l'employeur pour l'envoi d'une convention et d'une attestation de stage

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél.* : Fax :

E-mail* :

Représenté par :

FACTURATION (si différente de l'établissement)

Raison sociale* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Tél.* : Fax :

E-mail* :

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Je règle la totalité du coût du stage par chèque bancaire/soit : €
- Je joins **100 euros** par chèque bancaire soit : €
- Je joins par chèque bancaire un acompte d'un montant de : €

Pour tout paiement par virement, merci d'inscrire sur l'ordre de virement le numéro référence du stage et le nom du stagiaire.

- En cas de non règlement total du coût du stage, je joins obligatoirement un chèque de **100 euros**
- Le règlement pour le coût total du stage sera effectué par mandat administratif
- Nous reconnaissons avoir bien pris connaissance des modalités et des conditions d'inscription

Dans le cas d'une prise en charge, Fait à le
cachet et signature de l'organisme responsable



*** INFORMATIONS INDISPENSABLES POUR UN BON SUIVI DU DOSSIER ET DE L'INSCRIPTION**



S.N.U.P.
24, bd Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY-SUR-SEINE

Tél. 01 56 20 02 91

Fax 01 56 20 14 70

[http : //www.snup.fr](http://www.snup.fr)

e-mail : infosnup@orange.fr